



Indemnités de privation de jouissance de mon véhicule

Par **keiler**, le **31/03/2012** à **11:22**

Bonjour,

Mon véhicule est actuellement immobilisé chez un garagiste car j'ai eu une panne à la suite d'une malfaçon.

Le garage avait changé la courroie de distribution il y a un mois, et nous sommes tombés en panne sur la route car le système de tension de la courroie a cédé.

Apparemment le garage prend ces travaux sous garantie, mais je suis en conflit avec lui au sujet du véhicule de remplacement, il m'a proposé 2 véhicules que j'ai refusé, le premier n'avait pas de contrôle technique, le second ne correspondait pas à la même catégorie que le mien.

Quelle indemnité pour la privation de jouissance de mon véhicule puis-je réclamer au garage ?
Merci pour vos réponses.

Par **Isda**, le **20/11/2014** à **17:06**

Voilà qui est intéressant. Je suis dans un cas relativement similaire et cherche cette même information. N'y a-t-il personne pour y répondre ?

Par **xenia**, le **20/11/2014** à **18:58**

bonjour,

Je suis également dans ce cas et je souhaiterais trouver une base de réponse. Merci à vous

Par **martin14**, le **21/11/2014** à **14:43**

Bah, c'est pas bien compliqué .. réfléchissez un peu ...
Vous n'avez pas d'idée ?

Par **RaleboldéK**, le **01/09/2015** à **23:25**

Refuser un véhicule sans CT, OK.

Mais refuser le 2nd car, je cite, "ne correspondait pas à la même catégorie que le mien" ... faut pas se foutre de la gueule du monde non plus ... ce n'est que temporaire le temps des réparations ...

Ah, c'est sûr que rouler en Twingo c'est moins bien qu'en Testarossa ...

Par **janus2fr**, le **02/09/2015** à **07:45**

Notez que keiler n'est pas repassé sur le forum depuis mars 2012 !